

## ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS ET DU REGISTRE DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS



### LA FORMATION

L'actualité a fortement impacté le droit de l'entreprise, qu'il s'agisse de la loi Pacte ou de la loi SOILHI, ainsi que des textes d'application, mais également et de manière plus récente, de la loi de finances pour 2024.

La présente formation a pour objet de faire un point d'actualité sur toutes les différentes formes d'entreprises, qu'elles soient civiles ou commerciales, mais également sur les opérations de restructuration, avec toujours un « focus » sur l'impact sur le Registre des bénéficiaires effectifs.



### LES OBJECTIFS

- Dresser un panorama complet de l'actualité législative et jurisprudentielle en droit des sociétés
- En cerner les enjeux et les conséquences pratiques
- Développer ses connaissances en droit de l'entreprise
- Maîtriser le fonctionnement et l'évolution du registre des bénéficiaires effectifs



### MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

#### Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint.
- Support de cours

#### Méthode :

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques.

#### Évaluation :

Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.

### PROFIL FORMATEUR

Tous les formateurs répondent aux exigences des cahiers des charges dont l'expérience professionnelle et les diplômes ont été validés.

### LA DURÉE

Il s'agit d'une formation  
de 2 jours répartie en  
14h00.

### PRÉ-REQUIS

- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit

### LE LIEU

La formation se déroulera  
en présentiel à Saint-Barthélemy

### CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE

Établissement Public Territorial  
de la Collectivité de Saint-Barthélemy  
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,  
97133 Saint-Barthélemy

Tél. : 05 90 27 12 55

Port : 06 90 68 51 04

[gregory.guerot@cemstbarth.com](mailto:gregory.guerot@cemstbarth.com)



## PROGRAMME

La formation de vos projets commence ici....

- 1 - Quid de l'état d'avancement de la réforme processuelle de déclarations des entreprises ?
- 2 - La signature électronique et quid du respect de la protection des données personnelles à raison de la publication du certificat de signature électronique ?
- 3 - Les Registres légaux dématérialisés : quid de la valeur probante et quid des actes antérieurs ?
- 4 - L'impact de la réforme processuelle sur les établissements « stables » et non « stables » des sociétés commerciales de droit étranger : quid des établissements d'une société française, qui transfère son siège dans un autre état de l'Union et maintient un ou plusieurs établissements sur le territoire français ?
- 5 - Les activités à caractère réglementé et les professions à caractère réglementé dépendant du contrôle a priori ou a posteriori du greffier : quid de l'utilisation du Guichet unique et apport du décret du 17 octobre 2023 ?
- 6 - Le démembrement de propriété des titres : quid des conventions de vote aux assemblées et au Registre des bénéficiaires effectifs, et quid du démembrement ab initio ?
- 7 - La déclaration des bénéficiaires effectifs et quid de son actualisation ?
- 8 - La durée la société et sa prorogation : quid de la prorogation sous le contrôle du juge par suite d'un arrêt de la Cour de cassation de 2023 ?
- 9 - La complexité des apports de la loi DADDUE 3 sur la situation de la société, dont les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital, et quid de la date d'effet des textes sur les opérations en cours ?
- 10 - Les pactes statutaires et extra-statutaires des sociétés : quid de l'apport de l'arrêt de la Cour de cassation du 12 octobre 2022 ?
- 11 - L'actualité sur les organes de direction et de contrôle des sociétés : quid de la situation du Commissaire aux comptes personne morale pluripersonnelle, qui devient unipersonnelle ?
- 12 - L'administration judiciaire : quid des écueils dans les publications au RCS au regard de la protection des données personnelles ?
- 13 - Les opérations de dissolution : quid du cas particulier de la dissolution d'une société « in bonis » en fonction que la date de la procédure collective est antérieure ou postérieure à la réforme des procédures collectives de 2014 ?
- 14 - Les opérations de liquidation : quid des comptes non approuvés et/ou du refus des associés de donner quitus au liquidateur ?

- 15 - Les modalités pratiques de décompte des délais d'opposition des créanciers sociaux et quid des 24 heures visées à l'article 642 alinéa 1 du code de procédure civile ?
- 16 - Les apports de l'ordonnance du 24 mai 2023 et du décret du 02 juin 2023 sur les opérations de restructuration « domestiques » et « transfrontalières », ainsi que sur la transformation transfrontalière : quid de la « recodification » du code de commerce sur les opérations en cours ?
- 17 - Les nouvelles règles afférentes aux fusions : quid des fusions simplifiées et des nouveaux cas de dispense d'échange de titres, ainsi que de leur publication au RCS ?
- 18 - Les nouvelles règles afférentes aux scissions : quid des scissions simplifiées et de leur publication au RCS ?
- 19 - Les nouvelles règles afférentes aux APA : quid de l'APA simplifié sous le régime des scissions avec maintien de la solidarité ?
- 20 - Les nouvelles règles afférentes aux fusions transfrontalières avec les quatre étapes visées par les textes et quid de l'intervention du greffier en vue de l'obtention du certificat de conformité ?
- 21 - Les nouvelles règles afférentes aux scissions transfrontalières : quid des renvois aux dispositions afférentes aux scissions transfrontalières ?
- 22 - Les nouvelles règles afférentes aux APA transfrontalières : quid du renvoi aux textes afférents aux scissions transfrontalières ?
- 23 - Les nouvelles règles afférentes au transfert du siège social d'une société française à l'étranger ou l'inverse : quid des établissements qui restent sur le territoire français ?
- 24 - Les apports de l'ordonnance du 08 février 2023 portant réforme des sociétés dévolues aux professions libérales à caractère réglementé et qui entre en application au 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- 25 - Une réforme en attente : celle des contrats spéciaux



### PUBLIC CONCERNÉ

- Chef d'entreprise
- Directeurs d'établissement
- Responsable juridique
- Juristes d'entreprise
- Avocats
- Conseils d'entreprise
- Expert-comptable
- Directeurs administratifs et financiers
- Toute personne souhaitant bénéficier d'une actualisation complète en droit des sociétés



### FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation. Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

### LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Virginie Allamelle au 0590 27 12 55 ou sur [virginie.allamelle@cemstbarth.com](mailto:virginie.allamelle@cemstbarth.com)



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DE LA CEM : [WWW.CEMSTBARTH.COM](http://WWW.CEMSTBARTH.COM)